



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2004
Français
Original: anglais

Session d'organisation pour 2005

19 janvier, 1^{er}-4 février et 27 et 28 avril 2005

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentation de candidatures et confirmation des candidatures.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 18 du Règlement intérieur du Conseil économique et social prévoit que celui-ci élit chaque année, au début de sa première séance, un président et quatre vice-présidents parmi les représentants de ses membres. On trouvera en annexe au présent document la liste des membres du Conseil pour 2005. Conformément au principe selon lequel le poste de président est pourvu par roulement géographique équitable entre les groupes régionaux, en 2005, le président devrait être le représentant d'un État du groupe des États d'Asie. Les quatre vice-présidents du Conseil sont élus sur la base d'une répartition géographique équitable entre les quatre autres groupes régionaux.

Le président et les vice-présidents constituent le Bureau. Le Conseil, sur recommandation du président, détermine les responsabilités particulières de chaque vice-président.

Conformément à la résolution 1988/77 du Conseil, une séance du Conseil sera convoquée le 19 janvier 2005 pour élire le Bureau.



2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 13 de son règlement intérieur prévoit qu'au début de chaque session, le Conseil, après l'élection du Bureau, lorsqu'elle est requise en vertu de l'article 18, adopte l'ordre du jour de la session.

Le présent ordre du jour provisoire établi conformément aux dispositions de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale et aux décisions pertinentes des organes délibérants, en particulier aux dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée.

Groupe consultatif spécial pour le Burundi

Par sa résolution 2004/60, le Conseil économique et social a prié le Groupe consultatif spécial pour le Burundi de continuer à suivre de près la situation humanitaire et les conditions économiques et sociales, d'examiner la transition entre la phase des secours à celle du développement au Burundi, ainsi que la manière dont la communauté internationale appuyait ce processus, et de lui en rendre compte.

Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

Par sa résolution 2004/61, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau jusqu'à sa session d'organisation en 2005, afin de suivre l'application de ses recommandations, d'examiner de près la situation humanitaire et la situation économique et sociale du pays et d'en rendre compte, s'il y avait lieu, au Conseil à sa session d'organisation de 2005.

Documentation

Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

Coopération régionale

Par sa décision 2004/324, le Conseil a décidé de reporter à sa session d'organisation en 2005 l'examen du projet de résolution III, intitulé « Mise en œuvre des résolutions concernant la participation des membres associés de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes aux activités de suivi des conférences mondiales des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social »; que la CEPALC avait approuvé à sa treizième session et recommandé au Conseil d'adopter.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique, social et connexes : questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention (E/2004/15/Add.2), projet de résolution III

Développement durable

Dans sa décision 2004/325, le Conseil a décidé de reporter à sa session d'organisation en 2005 l'examen des recommandations contenues dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa troisième session.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa troisième session (E/2004/44)

Débat consacré aux questions de coordination du Conseil

Application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale

Dans sa décision 2004/292, le Conseil a décidé de poursuivre ses consultations concernant le programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination du Conseil, en vue d'arrêter la version définitive du programme avant le début de la prochaine session de fond.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application intégrée et coordonnée des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies et de leur suivi (E/2004/71)

3. Programme de travail de base du Conseil

L'article 8 du Règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci établit, à sa session d'organisation, avec l'aide du Secrétaire général, son programme de travail de base.

Le Conseil sera saisi du projet de programme de travail de base pour 2005 et 2006, qui a été établi par le Secrétariat conformément aux décisions prises à ce sujet par le Conseil et l'Assemblée générale.

Par sa décision 2004/294, le Conseil a décidé que le débat de haut niveau de sa session de fond de 2005 serait consacré au thème suivant : « Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus de grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir ».

Par sa décision 2004/292, le Conseil a décidé que le débat consacré aux questions de coordination à sa session de fond de 2005 porterait sur le thème suivant : « Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire ».

L'attention du Conseil est appelée sur la résolution 52/12 B, par laquelle l'Assemblée générale a décidé d'instituer au Conseil un débat consacré aux affaires humanitaires. Conformément à sa décision 1999/208, le Conseil, à sa session d'organisation souhaitera peut-être choisir un thème pour le débat qu'il consacrerait aux affaires humanitaires à sa session de fond de 2005.

En application de la décision 1982/174 du Conseil sur la rationalisation de ses travaux, le Conseil a décidé de choisir, à sa session annuelle d'organisation, un sujet se rapportant à la coopération interrégionale et intéressant toutes les régions, qu'il examinerait en détail, au titre du point de l'ordre du jour relatif à la coopération régionale, et de prier le Secrétaire exécutif des commissions régionales de lui soumettre leurs recommandations communes à ce propos à sa prochaine session annuelle d'organisation.

Conformément à la résolution 1988/77 sur la revitalisation du Conseil, le Président organisera, avant la session d'organisation et avec la collaboration des autres membres du Bureau, des consultations avec les membres du Conseil sur le projet de programme de travail et l'ordre du jour provisoire établis par le Secrétaire général, et soumettra au Conseil, pour examen, des propositions à ce sujet.

Documentation

Projet de programme de travail de base du Conseil pour 2005 et 2006 (E/2005/1)

4. Élections, présentation des candidatures et confirmation des candidatures

Le Conseil tiendra des élections pour pourvoir les sièges devenus vacants dans ses organes subsidiaires.

Documentation

Additif à l'ordre du jour provisoire de la session d'organisation pour 2005 (E/2005/2/Add.1)¹

¹ À paraître.

Annexe

Membres du Conseil économique et social en 2005

	<i>Mandats arrivant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	2007
Albanie	2007
Allemagne	2005
Arabie saoudite	2005
Arménie	2006
Australie	2007
Azerbaïdjan	2005
Bangladesh	2006
Belgique	2006
Belize	2006
Bénin	2005
Brésil	2007
Canada	2006
Chine	2007
Colombie	2006
Congo	2005
Costa Rica	2007
Cuba	2005
Danemark	2007
Émirats arabes unis	2006
Équateur	2005
États-Unis d'Amérique	2006
Fédération de Russie	2007
France	2005
Grèce	2005
Guinée	2007
Inde	2007
Indonésie	2006
Irlande	2005
Islande	2007
Italie	2006
Jamaïque	2005

	<i>Mandats arrivant à expiration le 31 décembre</i>
Japon	2005
Kenya	2005
Lituanie	2007
Malaisie	2005
Maurice	2006
Mexique	2007
Mozambique	2005
Namibie	2006
Nicaragua	2005
Nigéria	2006
Pakistan	2007
Panama	2006
Pologne	2006
République de Corée	2006
République démocratique du Congo	2007
République-Unie de Tanzanie	2006
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2007
Sénégal	2005
Tchad	2007
Thaïlande	2007
Tunisie	2006
Turquie	2005
